

11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie adopté le 9 octobre 2018



Club risques 30/11/18
DREAL Grand Est



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Priorités du 11^e programme

Baisse de 12 % du budget (baisse des recettes) : 10^e programme (4,35 milliards d'euros) → 11^e programme (3,84 milliards d'euros)

=> priorisation :

> Atteinte des objectifs fixés dans le SDAGE 2016 2021 = encourager les actions de réduction à la source des pollutions (réduction des rejets d'EU par temps de pluie, changements des pratiques agricoles, réductions des émissions dangereuses)

> Adaptation au changement climatique = encourager les projets multifonctionnels (qualité des eaux + prévention des ruissellement, réduction des îlots de chaleur urbain)

> Reconquête de la biodiversité : préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

> Protection de la santé = réduire l'exposition humaine aux différents polluants toxiques

Domaines d'intervention

- > Assainissement des collectivités par temps sec et par temps de pluie
 - épuration des eaux résiduaires urbaines / réseaux d'assainissement / réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine / assainissement non collectif / prime pour épuration assainissement collectif

- > Accompagner les acteurs économiques (hors agriculture)
 - dépollution des industries et autres activités économiques non agricoles / aider à la collecte et l'élimination des effluents concentrés / sites et sédiments pollués

- > Accompagner la transition agricole pour l'eau
 - accompagner des changements pérennes de pratiques ou de systèmes agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et marins / gestion collective de la ressource pour l'irrigation

- > Protéger les captages et assurer l'approvisionnement en eau potable
 - protéger les captages / assurer l'approvisionnement public en eau potable / gestion de la rareté de la ressource en eau (économie d'eau des collectivités)

Domaines d'intervention

> Protéger, restaurer et gérer les écosystèmes humides et marins et leur biodiversité

- protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides et leurs milieux connectés / diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques / maîtrise du ruissellement

> Acquisition et maîtrise foncière

> Prévenir les inondations et les étiages

- prévenir les inondations / protection des milieux aquatiques face à la sécheresse / ouvrages structurants

> Acquérir les connaissances sur les milieux aquatiques, marins et leur biodiversité

- études générales / surveillance environnementale / opérations pilotes et appels à projets

> Mobiliser les acteurs et les territoires

- SAGE / politique contractuelle / animation / politique internationale / développer l'éducation à la citoyenneté / soutien à l'emploi / opérations de communication

Prévenir les inondations et les étiages

Nature des travaux	Taux d'aide (S=subvention A=avance)	Prix de référence prix plafond
Etudes d'amélioration de la connaissance du risque d'inondation et de submersion marine relatives aux zones d'expansion des crues, générales sur l'inondation, ...	S 80 %	Non
Animation pour la mise en oeuvre et la révision des SLGRI et pour l'élaboration des protocoles d'indemnisation	S 50 %	Oui
Études relatives aux protocoles pour la prise en compte des enjeux agricoles	S 50 %	Oui pour les actions réalisées en régie
Indemnisation relative aux troubles de jouissance dus aux servitudes de transfert du risque inondation	S 50 %	Non
Indemnisation relative à des obligations nouvelles créées par une ORE	S 50 %	Non
Etudes de protection ou de restauration écologique des champs d'expansion des crues ou des zones humides arrière littorales	S 80 %	Non
Indemnisations pour changements de pratiques ou de systèmes agricoles dans les ZEC	S Jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire	Non
Travaux de protection ou de restauration écologique des champs d'expansion des crues ou des zones humides arrière littorales	S 80 %	Non
Ruissellement-érosion : études globales d'aménagement des bassins versants, étude de diagnostics et d'élaboration de programme d'actions, suivi de l'impact des aménagements	S 80 %	Oui pour les actions réalisées en régie
Ruissellement-érosion : travaux hydraulique douce (haies, talus, bandes enherbées, ...)	S 80 % ou S jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire	Non
Actions de communication et de sensibilisation à la culture du risque	S 80 %	Non



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Les actions ne sont éligibles que lorsqu'elles sont issues d'une réflexion globale basée sur la solidarité amont-aval, rive droite-rive gauche et d'une bonne connaissance du bassin versant (SAGE, contrats à une échelle pertinente).

Principes généraux d'intervention

Analyse d'opportunité portant notamment sur :

- > Pertinence du projet concerné et de son portage au regard des enjeux du territoire
- > Efficience du projet en terme de gain environnemental par rapport à l'objectif prioritaire qui est l'atteinte ou la préservation du bon état des masses d'eaux superficielles et souterraines)
- > Priorisation liée au budget
- > Rapport coût-efficacité pour les projets les plus importants



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Modalités générales d'intervention

- > Aides accordées aux maîtres d'ouvrage publics ou privés (mandataires possibles)
- > Aides = subventions, avances remboursables à taux zéro (15 pour les projets autres que des stations d'épuration), fonds de concours pour les opérations à maîtrise d'ouvrage État
- > Coût plancher : 3 500 € TTC jusqu'au 31/12/2021 et 10 000 € TTC ensuite
- > Calcul de l'aide : application d'un taux d'aide à une assiette ou application d'un forfait à des unités d'œuvre
- > Prix de référence ou prix plafond potentiellement applicables
- > principe du taux d'aide publique plafonné à 80 %
- > l'attributaire ne peut démarrer l'exécution de l'opération avant le dépôt à l'agence de l'eau d'une demande d'aide formelle et complète dont l'agence accuse réception

CONTACT A L'AGENCE :

Magali ROBIN

Chargée d'opérations « rivières zones humides »

Marne amont, Marne Blaise, Saulx Ornain, Marne Craie

Tél. : 03 26 66 25 82

Merci pour votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST